

Inter'Com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AUBERIVE VINGEANNE ET
MONTSAUGEONNAIS



SCANNEZ MOI ET PARTICIPEZ AU
CHANGEMENT DE NOM DE LA CCAVM





" DE NOUVEAUX DÉFIS S'OFFRENT À NOUS ! "

PAR LAURENT AUBERTOT, PRESIDENT

Pour 2022, de nouveaux défis s'offrent à nous ! Je vous souhaite bien évidemment le meilleur pour vous et pour vos proches. J'aimerais partager avec vous une belle phrase de Gaël FAYE, chanteur franco-rwandais et Auteur de «Petit Pays» : «Rejoindre l'espérance, c'est juste une politesse à l'égard de la Vie» . Ainsi, pour ces prochains jours, afin de respecter la Vie, je vous souhaite d'avoir de l'espérance et de la communiquer à toutes et tous.

En ce qui concerne notre communauté de Communes, nous avons du pain sur la planche. Suivre la construction de la Gendarmerie à Auberive, poursuivre la mise aux normes de la Maison de Courcelles, avancer sur l'école de Vaux-sous-Aubigny et sur la Cantine de Longeau ainsi que sur l'extension de la maison pour le CIN (Centre à Initiation à la Nature d'Auberive).

Travailler sur la Maison du Parc à la Forge à Auberive etc.... Sans omettre l'évolution de notre Régie transports, nos actions envers les scolaires et nos missions péri-scolaires.

Et puis comment ne pas réfléchir à la future Agence d'Attractivité et à la «compétence eau» que doit intégrer les EPCI en 2026. «La meilleure façon de prédire l'Avenir, c'est de le créer !», dixit Peter Drucker. Alors, à nous toutes et tous de faire appel à notre imagination et à notre création afin de rendre notre territoire davantage attractif.

PRÉSENTATION DES COMMISSIONS

4

LAURENT AUBERTOT



DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

« Rien n'est plus fort qu'une idée dont l'heure est arrivée. » Victor Hugo. Notre territoire regorge de talents et d'idées, ainsi, notre seul "Credo" doit être de favoriser l'entrepreneuriat. »

SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE

« Nous devons être là pour orienter, anticiper, accompagner, inventer, organiser, adapter, améliorer les services mis en place pour les familles en direction de leurs enfants. »

ANNE-CÉCILE DURY



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

« Partager une vision, écrire l'avenir de notre territoire avec lucidité et ambition : tels sont les défis passionnants que nous devons relever ensemble. L'aménagement est la clé d'un développement harmonieux et l'urbanisme l'outil pour décliner accès équitable aux services, valorisation des patrimoines et développement économique. Avec le Programme local de l'Habitat, nous avons l'opportunité de maintenir notre population en permettant les parcours résidentiels, et même d'accueillir au cœur d'une ruralité d'avenir ! »

PATRICE PARISEL



GESTION IMMOBILIERE ET TRAVAUX

« Cette commission sera force de proposition pour l'amélioration de nos bâtiments aussi bien en investissement qu'en fonctionnement. Elle travaille sur les nouveaux projets en recherchant les meilleures idées en faveur de l'écologie et des circuits courts. La notoriété de nos constructions doit être à l'image du parc national de forêts. »

PATRICK MIELLE



ERIC TRIBOULET



VOIRIE ET SOUTIEN AUX COMMUNES

« La recherche de subventions, un meilleur partage de la maîtrise d'ouvrage devrait nous permettre de faire plus d'investissements sur nos voiries et ouvrages pour limiter par la suite l'entretien. L'arrivée du parc national doit nous amener à réfléchir à l'entretien de nos accotements mais surtout nous faire respecter les contraintes de la loi sur l'eau pour l'ensemble des interventions sur nos ouvrages. Une bonne complémentarité avec les communes devrait nous permettre une meilleure efficacité. »

VIVRE ENSEMBLE SOLIDARITÉS TRANSPORTS

« Au cœur de l'engagement de la CCAVM, sont inscrites une culture du service performante à la population, une dynamique de projets et d'expérimentation nécessaires au quotidien, au bien-être de chacun. Contribuer à l'attractivité du milieu rural, de ses villages et de ses bourgs, permet aux familles de s'y sentir mieux, et d'y vivre mieux tant sur le volet social qu'économique, environnemental, culturel, associatif. L'intercommunalité renforce l'attachement à son territoire quel que soit le contexte tout en confortant ou attirant les activités. »

SYLVIE BAUDOT



FRÉDÉRIC POTTIER



ENVIRONNEMENT

« Je souhaite accompagner nos concitoyens vers une gestion plus durable de notre cadre de vie. »

GENDARMERIE D'AUBERIVE

SERVICE BÂTIMENT ET COMMUNE D'AUBERIVE

Le schéma départemental d'organisation territoriale des gendarmeries s'inscrit dans la volonté d'une diminution du nombre de pôles. En 2016, la CCAVM a accepté de fusionner les deux brigades de Longeau et de Prauthoy en sacrifiant la brigade territoriale de Prauthoy et en construisant une nouvelle gendarmerie à Longeau.

La brigade d'Auberive a été conservée pour répondre à une demande de l'Etat de maintenir une brigade de proximité pour assurer la sécurité de la population sur le vaste territoire du canton de Villegusien-le-Lac mais les logements de la gendarmerie d'Auberive sont vétustes et la partie caserne ne répond plus aux normes de sécurité actuelles.

Compte tenu des arguments développés ci-dessus, l'implantation d'une nouvelle brigade de proximité à Auberive est alors nécessaire.

SURFACE TOTALE PRÉVUE : 2 243 M²

*UNE PARTIE CASERNE

*UNE PARTIE POUR LES LOGEMENTS

*AVEC LOYERS : 0 RESTE À CHARGE

1 858 500 €



La CCAVM est porteuse du projet de construction en respectant le cahier des charges de la Gendarmerie Nationale. Cette dernière deviendra locataire des nouveaux locaux. Le coût total de l'opération est estimé à 1 858 500, 00 € HT.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Ministère, de l'Etat, du Conseil Départemental et du GIP Haute-Marne.



Cette nouvelle brigade de Gendarmerie permettra également d'apporter quatre nouvelles familles de gendarmes qui vivront sur le site et participeront à la vie de la commune d'Auberive.

FRANCIS RICHARD

francis.richard@ccavm.fr

06 07 63 56 47

ECOLE D'AUBERIVE

SERVICE BÂTIMENT ET SERVICE SCOLAIRE

Les travaux de mise en accessibilité de l'école d'Auberive se sont déroulés sur 2020 et 2021 en 2 phases :

1. Aménagement de la cantine :

L'effectif des enfants qui fréquentent le service de la cantine augmentant, il s'est avéré judicieux de réorganiser l'espace, en déplaçant la cuisine pour obtenir trois réfectoires au lieu de deux et aboutir à une meilleure qualité du service de restauration. Ces travaux ont été réalisés en régie par les agents de la CCAVM.



2. Construction d'une salle au rez-de-chaussée :

Confrontée à la mise aux normes d'accessibilité obligatoire de l'établissement, la CCAVM a choisi de réaliser une salle polyvalente (salle de classe ou périscolaire) qui servira dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap. Il a été privilégié de créer une salle supplémentaire au lieu d'installer un ascenseur dans le but de redonner à la Commune d'Auberive l'ancienne salle périscolaire pour la transformer en Mairie accessible au public.



FABIENNE COLLIGNON

fabienne.biquet-collignon@ccavm.fr

03 25 87 47 48

CREATION D'UNE SALLE SUPPLÉMENTAIRE

*L'ETAT A OCTROYÉ 40 % DE SUBVENTIONS

*EDF A ATTRIBUÉ 4 143,85 €.

*LE GIP HAUTE MARNE A ATTRIBUÉ 30%

256 655 €

Le marché de travaux de cette construction s'élève à 256 654,95 € HT. Concernant les subventions, l'Etat a octroyé 40 % au titre de la DETR, le GIP Haute-Marne 30 % et EDF a attribué 4 143,85 €.

Les toilettes intérieures jouxtant cette nouvelle classe ont été également réaménagées pour une plus grande fonctionnalité. Un tableau blanc interactif a été installé et une dotation en petits mobiliers (achat et réemploi) a été allouée pour parfaire l'équipement de cette classe occupée depuis la rentrée de septembre 2021 par les élèves de grande section (GS) et cours préparatoire (CP) et leur professeure, Madame Sabine DEBEURY, Madame Catherine MICHELOT (AESH) et Madame Cindy GADREAU pour une partie de son temps de travail en qualité d'ATSEM.

Construction d'une classe accessible à l'école d'Auberive :

L'objectif est d'accueillir les enfants, mais aussi les adultes dans des conditions de confort et d'accessibilité conformes à la réglementation en vigueur, et d'améliorer également les conditions d'accueil en réhabilitant et en réorganisant la cantine.

La CCAVM poursuit la mise en accessibilité des autres bâtiments qu'elle gère. Un projet est en cours concernant les écoles de Chassigny de Saint-Loup-sur-Aujon et le bâtiment utilisé à Isômes par les associations de La Petite Récré et La Grande Récré.

CANTINE À 1€

LE REPAS À 1 EURO...
« BIEN MANGER POUR BIEN APPRENDRE »

SERVICE SCOLAIRE

L'Etat français apporte son soutien aux collectivités locales en faveur de l'instauration d'une tarification sociale pour leurs cantines scolaires ayant pour objectif de garantir à tous les enfants des repas équilibrés chaque jour en milieu scolaire.

La CCAVM est éligible à cette mesure gouvernementale puisque plus de 2/3 de sa population est domiciliée dans des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale et que la grille tarifaire regroupe plus de 3 tranches de quotient familial qui permet d'instaurer des repas à 1 € pour les familles disposant d'un quotient familial de 0 à 900 €.

En contrepartie de cette facturation, la CCAVM bénéficiera d'une subvention de 3 € par repas servi.

Il est à considérer que ce service de restauration scolaire au demeurant indispensable à toutes les familles implique un reste à charge pour la CCAVM (ou une couverture du déficit) d'environ 125 000 € chaque année scolaire et que cette mesure entérinée pour 3 ans (1er janvier 2022 au 31 décembre 2024) est une réelle mesure sociale tendant à rendre une égalité d'accès à la cantine pour chaque enfant.

Le vote des nouveaux tarifs ci-dessous :

Tarif global appliqué au 1er janvier 2022

TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
1,00 € au lieu de 4,62 € Quotient familial : moins de 500 €	1,00 € au lieu de 4,73 € Quotient familial : de 501 € à 700 €	1,00 € au lieu de 4,94 € Quotient familial : de 701 € à 900 €
TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
5,40 € au lieu de 5,15 € Quotient familial : de 901 € à 1 100 €	5,62 € au lieu de 5,36 € Quotient familial : 1 101 € à 1 700 €	5,84 € au lieu de 5,57 € Quotient familial : au-delà de 1 701 €

LÉA BEAUFILS

lea.beaufils@ccavm.fr

03 74 95 02 62



PETR : LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU PAYS DE LANGRES TOURNÉ VERS LE LOCAL. PAR VANESSA CHANCA

Territoire hyper-rural et agricole, le PETR du Pays de Langres a lancé, en octobre 2019, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) afin de valoriser la production et les ressources locales ainsi que les circuits courts, mais pas uniquement.

« La question de l'alimentation durable s'amplifie sur les territoires. Nous avons la chance d'avoir une pluralité de projets et d'initiatives sur le territoire, que ce soit pour développer les circuits courts, valoriser et transformer les ressources du territoire ou encore initier des actions liées à l'éducation alimentaire. Ainsi, nous sommes en lien avec des acteurs locaux et de l'ESS mobilisés et souhaitant innover pour le territoire. Ce PAT vise à cristalliser les initiatives et pérenniser la dynamique alimentaire déjà bien présente au sein de notre territoire, au niveau institutionnel. », indique Patricia ANDRIOT, élue référente en charge de l'alimentation au PETR.

- 7 PROJETS DU TERRITOIRE RETENUS PAR L'ETAT : FRANCE RELANCE

- LIVRETS DESTINÉS À LA RESTAURATION COLLECTIVE ET AU GRAND PUBLIC

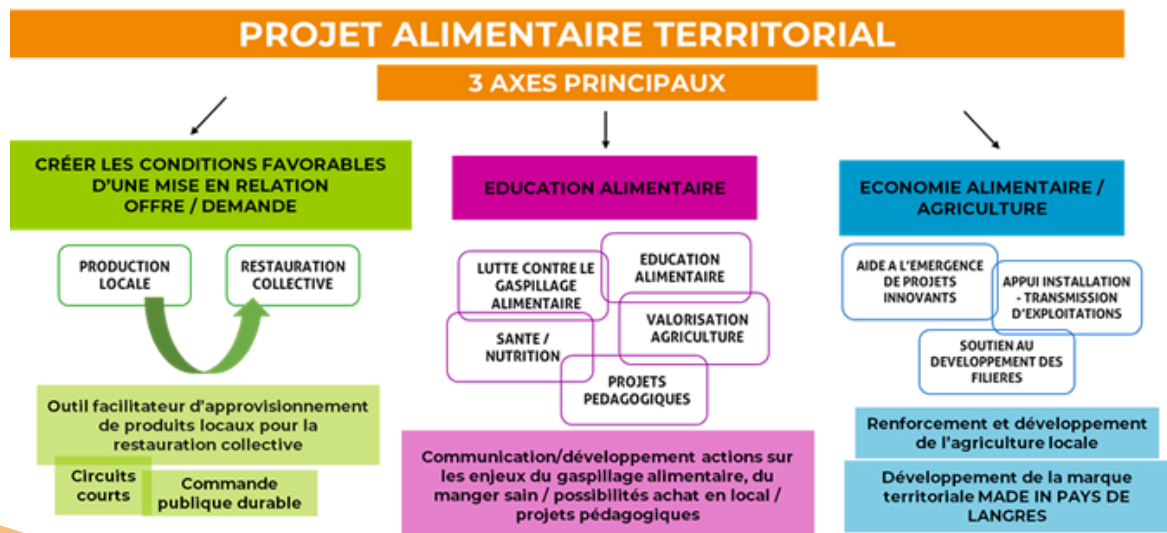
- EXPÉRIMENTATION LOGISTIQUE : TESTS DE COLLECTE ET DE LIVRAISON DE PRODUITS

LOCAUX POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE EN PARTENARIAT AVEC AGRILocal 52.

- ETUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ POUR UNE ORGANISATION DE LA PRODUCTION DE REPAS TOURNÉE VERS L'APPROVISIONNEMENT LOCAL, À DESTINATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET À L'ÉCHELLE DU PAYS DE LANGRES.

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt qui encourage leur développement depuis 2014. Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités territoriales, acteurs locaux, etc.).

Le PAT du Pays de Langres, dont le levier d'action structurant est la restauration collective, définit sa stratégie alimentaire autour de 3 axes :



VANESSA CHANCA

chanca@pays-langres.fr

03 25 84 10 08



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

RÉHABILITATION PARTIELLE DE LA MAISON DE COURCELLES

SERVICE BÂTIMENT ET SERVICE SCOLAIRE

La Maison de Courcelles, bâtisse historique de 3 000 m² est située sur la commune de Saint Loup sur Aujon. Il s'agit d'une association qui organise tout au long de l'année des classes de découvertes (éducation à l'environnement et développement durable, préhistoire, arts du cirque et du spectacle, musique...), des séjours de vacances, des accueils collectifs de mineurs, des accueils de loisirs, des spectacles et participe à des actions d'aides à l'emploi.

Entre autres ressources développées par la Maison de Courcelles : la restauration collective. Repas imaginés et élaborés puis servis aux enfants des cantines d'Auberive et de Saint Loup sur Aujon. Puis, la Maison de Courcelles accueille un public scolaire issu notamment des écoles de la CCAVM pour des classes de découverte avec ou sans hébergement ainsi que des activités d'accueils ponctuelles.



MONTANT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

1 509 907 € HT

*L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT
ONT OCTROYÉ 80 % DE SUBVENTIONS

*LES TRAVAUX ONT DÉBUTÉ À
L'AUTOMNE DERNIER.



La pluralité de leurs activités fait de la Maison de Courcelles un lieu unique avec une identité forte et reconnue. Reconnue par de nombreux partenaires publics/privés (Commune, PETR, Département, Région, DDCSPP, DRJSCS, DIRECCTE, Parc National, ONF, La Ligue de l'Enseignement/CIN d'Auberive...) et tout particulièrement par la CCAVM.

L'objectif de la réhabilitation - portée par la CCAVM ayant contractualisé au préalable un bail emphytéotique - permettra l'accueil d'enfants et d'adultes dans des conditions de sécurité et d'accessibilité maximales conformes à la réglementation en vigueur, et améliorera également les conditions d'accueil en nuitées par la réhabilitation du secteur central d'hébergement.

Cette remise en état très importante aura un impact positif sur la fréquentation du site, qui s'en trouvera renforcée.



MAISON DE COURCELLES

contact@maisondecourcelles.fr

03 25 84 41 61

ZONE ÉCONOMIQUE

LONGEAU - PERCEY : ZONE D'ATTRACTIVITÉ LONGEAU SUD

SERVICES TECHNIQUES

TERRAINS À VENDRE

8 PARCELLES DE
2 000 À 5 000 M²



FABRICE BIQUET

ccavm@ccavm.fr

06 79 98 80 77



À 15 MINUTES DE LANGRES

1 HEURE DE BESANÇON

40 MINUTES DE DIJON

10 MINUTES DE LA SORTIE A31 (LANGRES SUD)

ZONE ÉCONOMIQUE

**RENCONTRE AVEC MADAME
SÉVERINE BICREL - GÉRANTE
DU TABAC PRESSE LE CALUMET**



« JE CROIS BEAUCOUP EN L'AVENIR DU LIEU, SON EMPLACEMENT EST IDÉAL AU CROISEMENT DES AXES ROUTIERS PRINCIPAUX. »

Qu'appréciez-vous dans ce métier ?

J'ai un goût certain pour le contact avec les clients, cela fait près de 30 ans que je baigne dans le milieu du commerce et je ne m'en lasse pas. L'idée de commerce de proximité et de service est également une des valeurs que je porte, Le milieu rural manque cruellement de commerces et je tiens à apporter ma contribution à changer ça. Je tenais également beaucoup à créer un emploi dans ma commune, ce qui est chose faite.

Que vous apporte cette nouvelle zone économique dans votre quotidien ?

D'abord apporter un lieu moderne, spacieux et agréable à mes clients, ce n'est pas parce qu'on évolue en milieu rural qu'il faut se contenter de locaux exigus et vieillots. D'autre part, évoluer dans un cadre de travail plus adapté, plus éloigné du bord de la route ou la circulation qui ne cesse de croître apporte des nuisances sonores et une dangerosité incompatibles avec un climat de travail serein.

Avez-vous de bons retours des citoyens de Longeau sur cette nouvelle zone économique ? Des citoyens venant de l'extérieur ?

Les clients ont été agréablement surpris de l'aménagement du magasin et n'imaginaient pas un cadre aussi moderne et lumineux, un environnement qu'on retrouve plutôt dans des commerces de centre ville. Après la station service (entièrement automatisée), je suis le premier commerce à avoir investi la zone et apporter de «la vie» sur place.

Je crois beaucoup en l'avenir du lieu, son emplacement est idéal au croisement des axes routiers principaux.

Pour le moment, la zone est en travaux, Les pelleteuses présentes tout autour du magasin n'aident pas à valoriser l'emplacement et attirer les automobilistes de passage, mais cela va rapidement changer avec d'abord l'ouverture du salon de coiffure juste à côté et le garage en face de moi courant de l'année 2022.

J'espère que la structure en charge de l'entretien des parties publiques saura à terme mettre la zone en valeur à la hauteur des investissements qu'auront apporté l'ensemble des commerçants installés.

Tabac Presse Le Calumet
52250 Longeau-Percey

03 25 88 83 90

PLUIH

SERVICE URBANISME

Un PLUi c'est quoi ? C'est un document unique réglementant le droit des sols de chaque parcelle de la CCAVM, publique ou privée, qui remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.

Le règlement répondra aux questions suivantes :

- Où construire ?
- Quoi construire ?
- Quelles sont les conditions de construction ?
- Quels sont les sites protégés ?

Pourquoi intégrer un Programme Local de l'Habitat ?

Il permettra de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logements et de mettre en place des actions pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics et privés existants.

Le document d'urbanisme est amené à définir à l'échelle parcellaire les différents zonages applicables sur le territoire :

U : Zones déjà urbanisées

AU : Zones à urbaniser destinées à accueillir de futures habitations ou de nouvelles entreprises

A : Zones Agricoles où seules les constructions nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées

N : Zones Naturelles et forestières où il n'est pas autorisé de construire en raison de la qualité du milieu, des paysages, etc.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT



Comment participer ?

Tous les habitants de la CCAVM sont invités à :

- Aller aux réunions publiques
- Inscrire les demandes dans les cahiers des doléances disponibles dans chaque mairie et au siège de la CCAVM.
- Consulter les actualités sur le PLUiH sur notre site : ccavm.fr

Quelles sont les grandes étapes de construction du PLUiH ?



CCAVM

ccavm@ccavm.fr
03 25 87 31 04



Médiathèques

Animations, expositions,
spectacles, ateliers...

Un accès libre et gratuit !

Auberive
Rue des Fermiers 52160

Du mardi au vendredi de 14h00 à
18h30

Le samedi de 14h00 à 16h30

mediatheque.auberive@ccavm.fr
03 25 88 13 36

Longeau
8 rue de Lorraine

Du mardi au vendredi de 13h30 à
18h00

Le samedi de 13h30 à 16h30

mediatheque.longeau@ccavm.fr
03 25 87 27 46

Prauthoy
Maison des Services, 2 rue de la gare

Lundi (par téléphone) de 9h00 à 12h30 - de 13h30 à
17h00

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à
17h00

mediatheque.prauthoy-
lemontsaugonnais@ccavm.fr
03 25 88 39 55



France Services

France Services facilite vos démarches administratives du quotidien. Avec ses partenaires, elle propose une offre de services de proximité, adaptée à vos besoins et regroupés en un lieu unique.

Prauthoy
2, rue de la gare - 52190 Le
Montsaugonnais

Lundi : 13h30 - 17h00
(Par téléphone)

Mardi : 9h00 - 17h00

Mercredi, jeudi et vendredi : de
9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

karine.barbe@ccavm.fr
03 25 87 78 98





Relais Petite Enfance

Permanences administratives :

Communauté de Communes
Auberive, Vingeanne et
Montsaigeonnais

Prauthoy
2, rue de la gare
52190 Le Montsaigeonnais

Mardi : Atelier d'éveil accueil de 9h30 à
11h30 et accueil sans rendez-vous de
13h30 à 17h30

Mercredi : Permanence téléphonique
de 10h00 à 12h00

Vendredi : Accueil sur rendez-vous de
9h00 à 12h00 et accueil téléphonique
de 13h00 à 15h30

Annabelle JEANNOT :

03 25 87 78 98 ou 07 85 94 65 16



Ordures Ménagères

La redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères est officiellement instaurée ! A partir de cette année, le montant de votre facture d'ordures ménagères dépendra du nombre annuel de levées du bac et de la composition du foyer. Votre abonnement comprendra 26 levées annuelles (10 levées pour les résidences secondaires). Les levées supplémentaires engendreront un surcout. Le camion de collecte continuera quant à lui à passer toutes les semaines.

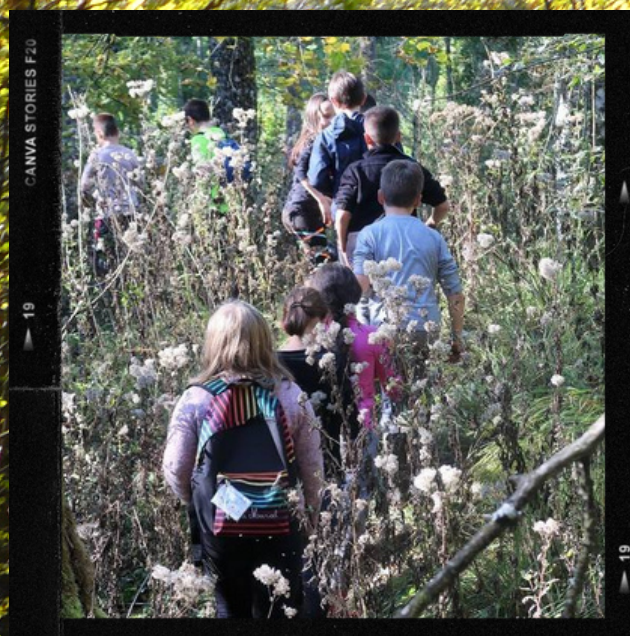
Le SMICTOM SUD 52 devient votre interlocuteur unique, notamment en cas de question sur la facturation, les changements de situation, etc.

Vous pouvez les contacter :

Par téléphone : 03 25 84 43 71

Par courriel :
smictomsud52@wanadoo.fr

Sur internet : www.smictomsud52.fr



N° ISSN : ISSN 2825-1210
Editeur : CCAVM
Directeur de publication ;
Laurent Aubertot, Président
Conception :
Gabrielle Camus, chargée de communication
Date de parution : Avril 2022
Impression : Imprimerie du Petit Cloître,
Rue Louis-Lepitre - Z.A de Sabinus 52202 Langres



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'AUBERIVE
VINGEANNE ET MONTSAUGEONNAIS**



CCAVM.FR

